

SÉANCE DU 19 JUIN 2024

Nombre de membres afférents au CM : 19
Nombres de membres en exercice : 19
Qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 12 juin 2024
Date d'affichage et de transmission en Sous-Préfecture le
L'an deux mil vingt-quatre le 19 JUIN à 20 heures 30, le Conseil Municipal des ORMES, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la Présidence de Béatrice FONTAINE Maire des ORMES.

Présents :

Mesdames : FONTAINE Béatrice, PUGLIA Catherine, SAVOURIN Marie-France, ROUSSEL Karine, ZERBIB Délia,
Messieurs : BODIN Serge, BOIRY Valéry, BRUNEAU Jean-Marie, ROUGET Vincent, ROULLEAU Marc, SABOURIN Jacques, SERVANT Ludovic, RIBOT Florent

Absents excusés : VASLIN Aurélie, BEAUMONT Elodie, CURIEN Véronique, GASSE Ombeline, OUVRARD Tiffany
MAZELLE Philippe.

Pouvoirs :

A été élu Secrétaire : SABOURIN Jacques

2024/30

**RÉHABILITATION DE LA MAIRIE :
PHASAGE DES TRAVAUX ET PLAN DE FINANCEMENT**

Madame le Maire expose au Conseil les différents échanges entre la Commune et les services de l'État concernant la demande de subvention au titre de la DETR 2024.

La demande de subvention étant conséquente (au regard des investissements que la commune engage dans la restauration du bâtiment de la mairie), et dans un souci de satisfaire au maximum à la demande de la commune, l'État nous demande de planifier notre demande en deux phases, correspondantes aux travaux effectués sur deux exercices comptables.

Madame le Maire propose donc au Conseil la modification suivante du plan de financement, étant entendu que le montant global des travaux reste inchangé :

travaux retenus - PHASE 1 :

+ dépenses préalables	16 538 €
+ honoraires MO	94 697 €
+ honoraires presta complémentaires	37 551 €
+ frais annexes (publication)	2 500 €
+ Lot N°2 Gros Œuvre - Enduits	217 200 €
+ provis° pour dépenses supplémentaires	16 517 €
MONTANT PHASE 1	385 003 € HT

travaux retenus - PHASE 2 :

+ Lot N°1 Aménagements extérieurs	52 688 €
+ Lot N°3 Couverture	99 969 €
+ Lot N°4 Menuiseries extérieures	104 260 €
+ Lot N°5 Menuiseries intérieures- Sol-Peintures	24 398 €
+ Lot N°6 Électricité	7 462 €
Provisions pour dép supplémentaires	37 763 €
MONTANT PHASE 2	326 540 € HT

Soit un COÛT TOTAL HT de 711 543 € HT

Sur cette base, le plan de financement est modifié comme suit :

<i>Plan de financement PHASE 1 :</i>		
- État DETR	45,76 %	175 000 €
<i>Plan de financement PHASE 2 :</i>		
- État DETR	44,00 %	143 678 €
- État DSIL	20,00 %	65 308 €
<i>Plan de financement PHASES 1 + 2 :</i>		
- Département ACTIV 3	3,70 %	26 300 €
- Département ACTIV 4	14,05 %	100 000 €
- CAGC Fonds de Concours	2,50 %	17 800 €
- Autofinancement/emprunt	25,78 %	183 457 €
MONTANT GLOBAL PHASES 1 + 2	100,00 %	711 543 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire :

- *Adopte le plan de financement en deux phases tel que proposé ci-dessus pour le projet de réhabilitation de la mairie ;*
- *Autorise le maire à modifier la demande de subvention au titre de la DETR auprès des services de l'État, telle que présentée ci-dessus ;*
- *Autorise le maire à modifier la demande de subvention au titre de la DSIL auprès des services de l'État, telle que présentée ci-dessus.*

*Pour extrait conforme
Aux Ormes le 19 juin 2024
Béatrice FONTAINE, Maire*